



## N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
<b>FCAC</b>			
Recommandations proposées	13	Ouvert	1
		Fermé	12
		Refusé	-
<b>FMAC</b>			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Les vingt-cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées par le FCAC et le FMAC.

Parmi les treize recommandations adressées au **FCAC**, douze ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Concernant le lieu de stockage (recommandation 9), des démarches sont en cours afin d'améliorer les conditions de préservation des œuvres aux Ports Francs. L'Office cantonal des bâtiments (OCBA) a notamment mandaté une entreprise afin de réaliser, en janvier 2026, une analyse de la résistance aux feux des portes palières des réserves du FCAC. Une réflexion a également été initiée avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) afin de disposer, à moyen terme (+/- 5 ans), d'un lieu de stockage et d'exposition partagé.

La Cour sera particulièrement attentive à la clôture de cette recommandation 9 dont le délai de mise en œuvre est prévu pour décembre 2026. En effet, le FCAC a un besoin urgent de disposer d'un lieu de stockage adéquat afin de limiter, autant que possible, la dégradation des œuvres et de permettre de stabiliser celles en attente de restauration. Le fait de limiter leur dégradation est d'autant plus important que les moyens financiers de restauration dont dispose le FCAC sont limités.

Les douze recommandations adressées au **FMAC** avaient toutes été clôturées au 31 décembre 2022.

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Fermé
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	<del>31.12.2021</del> report 31.12.2024	Fermé
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	<del>30.06.2021</del> report 30.06.2022	Fermé



No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Fermé
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	<del>31.03.2021</del> <del>30.06.2022</del> report 31.12.2026	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	<del>31.12.2022</del> report 30.06.2023	Fermé
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	<del>30.06.2020</del> report 30.09.2020	Fermé
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.	Mineur	Responsable FCAC	<del>30.06.2021</del> report 31.12.2021	Fermé
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Fermé